

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014  
Séance du 24 novembre 2014

## 8 Transfert de garantie en faveur de l'association Coallia

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

ANTIN Résidence, Entreprise Sociale pour l'Habitat, est propriétaire d'un foyer de travailleurs migrants situé à Creil – 188, rue Louis Blanc dont la gestion est confiée à l'association Coallia.

ANTIN Résidence projette de céder cette résidence en faveur de Coallia Habitat, filiale de l'association, agréée en qualité de SA HLM. Sa compétence territoriale s'exerce actuellement sur la Région Ile de France.

ANTIN Résidence et l'Association Coallia ont signé une promesse de vente en date du 10 juillet dernier avec faculté de substitution au bénéfice de Coallia Habitat qui doit obtenir du Ministère l'extension de sa compétence géographique à la région Picardie.

Les emprunts en cours sur cette résidence seront également transférés dans le cadre de la cession définitive du foyer.

Par délibération en date du 13 décembre 1999, la Ville de Creil a accordé sa garantie sur les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et consignation sur la base suivante :

- Montant de l'emprunt : 502 831,89 €

# maintenant !

- Taux : Livret A + 1,20 %
- Date d'encaissement : 01/12/2000
- Date de fin : 01/12/2015.

A ce jour, l'encours restant au 31 décembre 2014 s'élève à 45 286,34 €.

Coallia Habitat a présenté à la Ville de Creil une demande de transfert de cette garantie d'emprunt en leur faveur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1, L1612-1,  
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 24 novembre 2014.  
 Vu la demande formulée par Coallia Habitat,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39**          Pour : **39**          Contre : **0**          Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser Monsieur le Maire, à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'association Coallia Habitat comme de l'ESH Coallia Habitat et tout acte inhérent à ce transfert de garantie engendré par la cession définitive du bien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 DEC. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **11/12/14**

et publication ou notification le **09/12/14**

CREIL, le **11/12/14**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

**LE MAIRE**



**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Rainy**